



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

**2026-04-22
DÉCISION DU CONSEIL**

ZAE Erbaiolu - Procès-verbal de transfert - 5eme phase : SEM /CAB parcelle BK 244

Le transfert des actifs de la ZAE d'Erbaiolu au profit de la Communauté d'Agglomération de Bastia consécutif à la fin du contrat de concession du 31 décembre 2021 a été formalisé lors de quatre précédentes phases et entériné par délibérations du Conseil communautaire en date des 31 janvier, 23 mai 2022, 20 février 2023 et 22 mai 2023 et Procès-verbaux de transfert s'y rattachant, datés des 10 février, 07 juin 2022, 03 mars 2023 et 20 juin 2023.

Cette cinquième phase a été nécessaire en raison d'une omission, lors des précédentes phases de transfert, de la parcelle BK 244 d'une superficie de 454 m².

Il convient donc de transférer cette parcelle à la CAB.

Les diverses opérations foncières qui en découleront seront confiées à un expert foncier et le transfert de propriété fera l'objet d'une publication auprès du service de la publicité foncière.

Il est proposé au Coneil communautaire de se prononcer sur ce transfert.

Avis favorable du Bureau communautaire du 13 avril 2026.